



Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

-

Consultation publique PLPDMA

Réponse globale aux avis déposés sur le dossier

Avis issus de la consultation PLPDMA

Traitement de l'observation émise par Mme C

Observation	Réponse globale de Questembert Communauté
<p>Après consultation des documents, plusieurs réactions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux projets vertueux et intéressants! - Sujet sur prévention et réduction des déchets verts : quid de stopper la croissance des plantes??? Il est proposé notamment une gestion domestique des branchages. Pourriez-vous être un peu plus clairs sur ce sujet. La notion de réemploi des branchages présente des limites. Le souhait est-il finalement que chacun stock toutes ces et ses matières sur son terrain puisque vous voulez limiter le nombre d'accès à la déchèterie! = Indamissible 	<p>Oui nous souhaitons qu'un maximum des végétaux soient valorisés à la parcelle. Des actions de sensibilisation seront mises en place pour vous accompagner. Les usagers peuvent toujours dans leur forfait accéder 15 fois aux déchetteries ce qui peut toujours leur permettre de déposer les végétaux les plus difficiles à gérer chez soi et prendre en compte les petits terrains</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La limitation du nombre d'accès à la déchetterie est indamissible! Comment accepter ces solutions. il faudra donc faire des déchètries provisoires chez soit? Cela va encourager les dépôts sauvages. 	<p>Il n'y a pas de limitation d'accès : les 15 premiers passages sont inclus dans le forfait ; les suivants sont facturés. C'est une mesure qui va inciter les usagers à réduire leurs déchets... comme l'avait permis la redevance incitative pour la poubelle d'ordures ménagères à partir de 2012... et optimiser leurs déplacements.</p> <p>La réduction des fréquentations en déchetterie va permettre aux agents de mieux accompagner les usagers dans le geste de tri.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le contrôle des sacs jaunes. D'accord mais comment ? Pour avoir été concernée, je tri depuis plus de 10 ans, moi-même et les occupants de mon foyer y sommes très attentifs. compostage, poules, tri sélectif, etc. Pour finalement se tromper une fois et recevoir un courrier absolument pas pédagogique disant que le tri a été mal fait. Quid de ce 	<p>Actuellement, chaque courrier est accompagné d'une explication de l'erreur de tri qui nous est remonté par les équipes de collecte. Nous invitons l'utilisateur à nous contacter ou à consulter le site internet « consigne de tri » de CITEO.</p>

<p>qui est mal fait puisque cela n'est expliqué. En effet, premièrement personne n'est à l'abri de faire une erreur et deuxièmement la solution la plus intelligente ne serait-elle a minima d'expliquer ce qui n'était pas bon pour justement ne pas reproduire l'erreur. Mais à la place on nous explique que la prochaine fois on recevra une amende = NON SENS</p>	
<p>- Rencontrer les commerces locaux pour inciter au vrac et réutilisaton des emballages (seulement 5 par an c'est peu) très bonne iniative mais trop limitée. A aucun moment il n'est avancé de faire pression sur les pouvoirs publics pour des lois plus avancées rendant + d'obligation notamment chez les gros distributeurs.</p>	<p>Nous avons cherché à fixer des objectifs réalisables vis à vis des moyens dont nous disposons et au vu du nombre d'actions important à mettre en œuvre.</p>
<p>- Pour terminer, on ne choisit pas ces emballages <u>on les subit. Au lieu de mettre la pression sur les individuels il est grand de la mettre sur les industriels</u> (emballages pour commercialisation)!!!Je n'ai pas vu d'explication sur ce point sauf de ma part.</p>	<p>La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 répond à cette problématique</p>

Traitement de l'observation émise par Mme I

Observation	Réponse globale de Questembert Communauté
<p>Tout d'abord, je tiens à féliciter les personnes en charge de la rédaction de ce plan. La première partie, qui concerne le fonctionnement et le constat actuel, est très bien faite et compréhensible pour les usagers.</p>	
<p>- <u>Promouvoir les couches lavables</u> Je pense que cette solution n'est pas la bonne dans la mesure où le réchauffement climatique nous incite à limiter notre consommation d'eau. De plus, en matière d'hygiène, il y a mieux. De même, l'électricité est compté en ces temps de pénurie.</p>	<p>L'Ademe a mené une étude sur l'impact environnemental des couches lavables vs couches jetables. Le bilan reste en faveur de la couche lavable et concernant la réduction de déchets l'impact est largement en faveur de la couche lavable.</p>
<p>- <u>Panneaux sur les aires de piques-niques</u> L'idée d'implanter des panneaux situés au niveau des aires de pique-niques est une bonne solution dans la mesure où elle est accompagnée d'une mise à disposition de poubelles de tri. Ce qui n'est pas le cas actuellement, notamment à Célac.</p>	<p>Nous souhaitons que les usagers de ces aires rapportent leurs déchets à leur domicile.</p>
<p>- <u>Sacs à emporter dans les restaurants</u> L'idée d'inciter les restaurateurs à développer "l'usage des sacs à emporter" est une très bonne idée pour limiter les déchets.</p>	<p>Oui</p>
<p>- <u>Prêt ou location d'outillage</u></p>	<p>Oui</p>

<p>Le développement de prêt ou de location d'outillage (ex : motobinette pour un petit carré de culture personnelle) est une très bonne idée.</p>	
<p>- <u>Achat d'un broyeur mutualisé</u> C'est une très bonne idée. J'en parlais récemment à mon entourage. Ceci permettrait de récupérer les copeaux pour le paillage des végétaux (et de ne pas en acheter...).</p>	<p>Oui</p>
<p>- <u>Les composteurs</u> Le compostage est certe une solution. En revanche, il favorise la venue des souris et des rats, ce qui dissuade nombre de particuliers. Du coup, certains aliments ne sont pas mis dans les composteurs et encombrent les poubelles vertes.</p>	<p>Une réflexion va être menée sur les nuisibles.</p>
<p>- <u>Proposition</u> J'ai constaté qu'aucune benne de la déchetterie ne proposait de recyclage de tissus et vêtements usagers. Ne serait il pas possible d'en ajouter ? Bruler des vêtements serait possible, cela cré de l'énergie.</p>	<p>Le Relais (containers répartis sur le territoire) dirige les tissus usagers vers des filières de recyclage et de valorisation énergétique.</p>
<p>- <u>Sacs jaunes</u></p>	<p>Les sacs jaunes permettent un contrôle visuel de la qualité de tri qui</p>

<p>Ne serait il pas plus rentable de fournir des poubelles jaunes aux habitants plutôt que des sacs?</p>	<p>serait rendu impossible en bac. Le passage en bac aurait un coût élevé en terme d'investissement (achat des bacs) et de fonctionnement (collecte beaucoup plus longue). De plus des changements importants sont annoncés en terme de collecte des emballages au niveau national ce qui risque de bouleverser les quantités à collecter dans les prochaines années. Un bureau d'étude l'avait analysé avant la prise de décision et ces éléments et les incertitudes sur l'avenir ont conduit les élus à maintenir la collecte en sacs.</p>
<p>Par ailleurs, je tiens à vous faire état de mon mécontentement concernant la limitation de l'accès à la déchetterie.</p> <p>Disposant d'une très petite voiture, sans attelage ni remorque, et d'une limite de stockage réduite à mon domicile, j'allais à la déchetterie régulièrement pour déposer mes cartons et quelques déchets.</p> <p>Cette nouvelle mesure me pose problèmes. Je comprends votre démarche mais elle pénalise nombre d'usagers.</p> <p>Nous avons double peine puisque le paysagiste qui tond les espaces verts de notre petit lotissement (8 lots), vient d'augmenter sa facture en raison du coût de la déchetterie.</p> <p>Nous payons déjà l'électricité du lotissement, l'entretien des espaces verts et de la route, ca commence à faire beaucoup !!!</p>	<p>Réponse plus haut et complément en fin de document. Il n'y a pas de limitation d'accès à la déchetterie mais une part incitative dans le même esprit que la levée de la poubelle ménagère.</p>

Traitement de l'observation émise par FP

Observation	Réponse globale de Questembert Communauté
<p>A mon avis ce qui m'intéresserait de savoir c'est comment mieux trier, valoriser et aussi diminuer le coût de ma taxe d'ordure ménagère au minimum.</p> <p>Tout d'abord il est tout à fait juste de dire que le tri en France d'une région à l'autre faisait qu'il était très compliquer de s'y retrouver. Dans les Deux-Sèvres il était déjà mis en place depuis longtemps, le tri que nous avons mis en place dans le Morbihan au début de cette année 2023.</p> <p>Cela facilite énormément la gestion des déchets et diminue considérablement les ordures ménagères non valorisables.</p>	<p>Vu</p>
<p>Cela dit s'il y a des refus de tri, il serait bien de se poser la question de "pourquoi" les administrés le font mal? Le font-ils par négligence ou plutôt par manque d'information? Les logos sur les emballages étaient sensés nous aider à bien trier mais suivant les régions certain déchet n'était pas pris en compte... De plus lorsqu'on utilise aujourd'hui l'application de tri, celle-ci n'est pas exhaustive alors qu'elle devrait l'être. On ne devrait pas avoir à ce dire "je ne trouve pas la réponse dans l'application"; tout devrait y apparaître.</p>	<p>Le législateur a recherché la simplification de la consigne en harmonisant le système depuis le 1^{er} janvier 2023. Désormais « Tous les emballages se trient » est la consigne nationale qui va permettre d'éviter le manque d'information. L'utilisateur devra juste se poser la question de savoir si ce qu'il veut jeter a servi à présenter, conserver ou à transporter un produit.</p> <p>Pour autant nous aurons toujours des erreurs dues à la négligence de certains usagers que nous devons traiter également.</p>
<p>Je pense que c'est par le biais de ces 2 éléments qu'on arrivera à tendre vers un bien meilleur rendement de tri. L'information globale sur les emballage (ainsi que la suppression et le remplacement des plastique), remise en place partout des consignes (bouteille en verre, inox, bocaux, boîte hermétique).</p>	<p>Nous avons financé en 2022 avec 7 EPCI une étude d'opportunité sur la mise en place de la filière de consigne de bouteille en verre dans la Morbihan avec Distro</p>
<p>Au sujet amendes et augmentation des redevances ou taxe, ne</p>	<p>Le maillage en point d'apport volontaire est contrôlé et jugé</p>

<p>résoudrons pas le soucis de l'accès aux points de collecte; ni l'information diffusée sur l'endroit des points de collecte. Des cartes devraient exister très claire ainsi que la liste de ce que l'on peut y déposer.</p> <p>Les point de collecte verre, papier-carton, vêtement devraient être mieux répartis sur le territoire et facile d'accès.</p>	<p>suffisant pas les éco-organismes. Le territoire dispose de 100 points de collecte, répartis sur les communes. Tous ces points de collecte nécessitent un nettoyage hebdomadaire et donc génère des coûts. Il est important de les optimiser.</p>
<p>Et toutes ces information doivent être synthétisée et regrouper dans un seul et même endroit pour que chacun y ait un accès simple et efficace.</p>	<p>L'onglet service déchets du site internet de Questembert Communauté doit être retravaillé et amélioré.</p>
<p>Enfin oui, il faut une incitation forte sur les industriels pour trouver des "emballages" réutilisable et recyclable. Et moins forcer le consommateur à acheter des lots importants qui risque de se périmer et créer des surplus d'ordure.</p>	<p>La loi AGEC apporte ce type de réponse.</p>
<p>Le compost est aussi une bonne manière de recycler les ordures bio-dégradable et valorisable pour nos potager.</p>	<p>VU</p>

Traitement de l'observation émise par Mme P

Observation	Réponse globale de Questembert Communauté
<p>Suite à la lecture de votre étude , en tant que citoyen je donne mon avis</p> <p>Pour la réduction des déchets verts , vous n'avez pas attendu la concertation des élus et des citoyens , en imposant les 15 dépôts en déchetterie</p> <p>Avez-vous penser aux personnes qui ne disposent pas d'un fourgon , d'un van , d'une remorque ,d'une voiture avec un grand coffre ??????</p> <p>je trouve cela très injuste , en effet ne disposant que d'une toute petite voiture , vous comprendrez que 15 badges pour mes déchets verts c'est compliqué !</p> <p>vous parlez dans votre étude d'un jardin naturel , c'est déjà ce que je mets en œuvre dans mon jardin de 300m2 , superficie qui ne me permet pas de créer une haie sèche pour conserver mes tailles d'hortensias et d'osier</p> <p>je préfère garder mon peu de terrain pour mon potager.</p> <p>je composte , d'ailleurs je souligne que les composteurs que vous fournissez(merci) ont diminué en qualité , dommage .</p> <p>voilà , je m'interroge ,comment faire ?</p> <p>et bien je ne vous cacherais pas que je suis prête à aller à l'encontre de mes principes et valeurs écologistes pour ne pas être taxé injustement .</p> <p>je pense que votre nouvelle loi est contreproductive , il y a d'autres leviers, qu'une fois de plus la sanction financière .</p>	<p>Volet déchets verts et 15 passages déjà abordés et complétés en fin de document.</p>

Traitement de l'observation émise par M. G

Observation	Réponse globale de Questembert Communauté
<p>Fiche 3.1 Conventionner avec les associations « acteurs du réemploi » : L'indicateur cible est le tonnage réemployé. Cela me paraît être un mauvais indicateur si il est le seul pris en compte. En effet, il ne faut négliger le nombre d'emplois créés pour ces activités socio-économiques, le nombre de bénévoles impliqués et les actions de sensibilisation que mènent chaque jour les ressourceries. Elles sont de très bons relais locaux de la politique communautaire. Et sans oublier l'impact carbone des objets réemployés (objets qu'il ne faut pas refabriquer, ni transporter, etc.!) et l'économie générée de manière indirecte sur le pouvoir d'achat des ménages qui trouvent des objets à petits prix (5 à 30% du neuf!) plutôt que de les acheter neufs...</p> <p>Le budget alloué entre 60 et 120k€ sur 6 ans me semble pour ces raisons trop faibles.</p>	<p>Une décision est en cours pour que le plafond de l'aide allouée à l'association soit rehaussé en 2023. Des échanges avec la structure ont permis de définir le montant de la subvention qui leur est nécessaire pour assurer un bon développement de leur activité.</p>
<p>Mettre en place une étude de faisabilité pour le soutien à la création d'une Matériauthèque : 25 à 30k€ pour l'étude. Le budget de l'étude pourrait être discuté. Un appel à projets me paraîtrait plus pertinent. Et dans ce plan, si il faut compter sur la ligne précédente pour soutenir la création d'une matériauthèque, cela sera vraiment pas possible. Quelle est l'ambition du plan en la matière ? Faire une étude mais sans envisager de projet par la suite ?</p>	<p>Le sujet des matériauthèques est en cours de réflexion mais sans positionnement des élus pour l'instant. La réglementation sur la responsabilité élargie des producteurs concernant les déchets du bâtiment est en cours de déploiement et va faire évoluer la situation. Nous sommes à l'écoute des projets qui pourraient arriver et en observation des structures qui viennent de se créer sur les territoires voisins.</p>

<p>Maintenir les Recup'box en déchèterie et réviser en les conventions de partenariat pour les animer 0 € pour l'animation de ces récup box par les assos ? inclus dans les conventions sus-mentionnées ? Là encore, il faudrait construire un véritable budget de soutien aux ressourceries. L'argent investi dans ces outils de l'ESS sont source d'économies pour le territoire, et on ne peut pas les calculer qu'en termes de coût pour la collectivité.</p>	<p>La convention d'animation des « récup box » offre aux associations en contrepartie la gratuité de leurs dépôts en déchetteries et de leur redevance incitative déchets.</p>
<p>Animer avec des partenaires ou mobilisation citoyenne des Répar'café / Répar'vélo/Répar'couture... Financement : Voir financement des recycleries et ressourceries pour réaliser cette action Ces actions ont un coût quand bien même des bénévoles y sont impliqués. Le budget global de soutien aux ressourceries et autres assos faisant de la sensibilisation/réparation n'est pas suffisant.</p>	<p>Vu</p>
<p>Fiche 5.2 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets Accentuer la distribution de composteurs individuels pour les ménages avec jardin Le budget de 600k€ sur 6 ans paraît colossal au vu des ménages déjà équipés sur le territoire. Les composteurs collectifs ou lombricomposteurs sont comptabilisés dans ce chiffre ? Une réaffectation d'une part de ce budget vers le réemploi pourrait être judicieux. En effet, la limitation du nombre de passages en déchèteries va</p>	<p>Oui, les composteurs collectifs sont comptabilisés dans ce chiffre L'ADEME considère que les composteurs de plus de 10 ans doivent être changés donc comme la majorité a été donnée dans les années 2011-2012 nous avons dû prévoir un budget de remplacement important. Il faut aussi anticiper le tri des biodéchets obligatoire à partir du 1er janvier 2023. Enfin, une fois de plus, il n'y a pas de limitation du nombre de passages en déchetterie, c'est juste une mesure incitative.</p>

<p>sûrement faire changer les habitudes pour ceux et celles qui amènent systématiquement leurs déchets verts en déchèteries.</p>	
<p>Dernier point : Il n'est pas du tout question de l'avenir du traitement des OMr via le SYSEM. Un projet d'incinérateur commence à faire parler de lui. Espérons que les élus de QC sauront se positionner sur ce projet néfaste malgré le chantage à l'emploi d'entreprises comme Michelin, VEOLIA ou SUEZ. Je demande que des solutions alternatives soient trouvées.</p>	<p>Le sujet du traitement des déchets qui est très complexe est en cours de réflexion. La règle du zéro enfouissement pousse les élus à réfléchir aux autres modes de traitement possibles pour les déchets résiduels de notre territoire mais devra être étudié à une échelle plus grande que la nôtre.</p>

Traitement de l'observation émise par M. LG

Observation	Réponse globale de Questembert Communauté
<p>j'ai pris connaissance du PLDDMA qui représente une somme de données assez importante. Bravo pour le travail fourni.</p> <p>Quelques remarques sur la présentation du document:</p> <p>D'une manière générale, il manque (ou je ne l'ai pas vu) un glossaire reprenant les sigles.</p>	<p>Nous avons essayé de systématiquement détailler les sigles qui sont en effet nombreux. Un glossaire aurait sûrement été un plus.</p>
<p>P 39: la présentation des objectifs du PRPGD breton est assez incompréhensible, il faut vraiment s'y plonger!!!</p>	<p>Vu</p>
<p>Je n'ai pas vu dans le document de propositions pour agir sur la production de déchets à la source, notamment sur les emballages perdus et les sur emballages. Des actions de sensibilisations des consommateurs pourraient être menées pour les amener à réfléchir davantage à l'impact de leurs achats sur la production de déchets. Est-ce prévu dans la fiche 2.1 dans l'action</p> <p>???</p>	<p>Ces sujets seront traités dans le fiche 2.1 « Sensibiliser et accompagner les pratiques visant la réduction des déchets »</p>
<p>D'autre part, nous pourrions inviter les élus nationaux (député, sénateur-trices) pour discuter avec eux des problématiques à traiter "en grand": obsolésence programmée, suremballage etc ...ça pourrait prendre la</p>	<p>Vu</p>

<p>forme d'un débat avec la population, par exemple. Pour la lutte contre l'obsolescence programmée, ça pourrait s'inscrire dans l'axe 3.</p>	
<p>Les actions proposées ne correspondent pas à favoriser la prévention des déchets. La fiche 6.1 vise à éviter la dispersion des déchets dans la nature et la fiche 6.2 (il y a une erreur de numérotation) concerne la com sur le coût. L'intitulé de l'axe 6 est peut-être à revoir.</p>	<p>A revoir</p>

Traitement de l'observation émise sur le registre de La Vraie Croix

Observation	Réponse globale de Questembert Communauté
<p>OBSERVATIONS DU PUBLIC</p> <p>Depuis l'élargissement des déchets dans les sacs jaunes, la problématique des sacs déchirés par des animaux est présente. La fourniture d'une poubelle ou un système d'accroche en hauteur des sacs au niveau des points de collecte serait un plus.</p>	<p>Les sacs jaunes permettent un contrôle visuel de la qualité de tri qui serait rendu impossible en bac. Le passage en bac aurait un coût élevé. Un bureau d'étude l'avait analysé avant la prise de décision qui a conduit à maintenir la collecte en sacs.</p> <p>Les accroches en hauteur ont été testées mais n'ont pas apporté d'amélioration.</p>

Traitement des observations émises sur le registre de CADEN

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Très déçue de la limitation d'accès aux déchets verts 15 fois par an qui pénalise les usagers ayant de petites voitures et pas d'attelage ou de remorque.

Le tarif pour un passage supplémentaire me paraît exorbitant au regard des quantités déposées par un particulier. Dans la mesure où la limitation à 15 passages par an est motivée par l'abus de certains professionnels, pourquoi pénaliser les particuliers ?

Si les solutions sont faciles à mettre en place pour la réutilisation de l'herbe ou des feuilles (mulching, compostage, paillage), la gestion des tailles est autrement compliquée.

Par exemple dans les lotissements il est difficilement envisageable de pratiquer la haie sèche donnée comme solution et qui trouvera nécessairement ses limites en raison de la taille des terrains et de l'obligation de planter des haies champêtres dans les règlements. Lorsque les haies sont déjà en place, la solution n'est pas applicable non plus, sauf à remplacer les haies vivantes par des haies mortes...

Par ailleurs, certaines essences méconnues génèrent du volume de taille : charmillles, arbres à papillons, orangiers du Mexique, photinia par exemple.

Le PLPD envisage des solutions pour la gestion domestique des branches et branchages :

→ mise en place d'un service de broyage auprès des particuliers : la plateforme déchets verts assure

Réponse globale de Questembert communauté

Effectivement les élus ont validé le principe d'inclure 15 passages en déchèterie dans l'abonnement de la redevance, ainsi que le paiement à l'unité 10€ à partir du 16ème passage.

Depuis la mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries en 2017, nous suivons les fréquences de passage des usagers et avons fait le constat qu'en moyenne les particuliers enregistraient moins de 10 passages par an sur les sites.

Par contre, nous avons également constaté dans le même temps que certains usagers s'y rendaient de manière régulière plusieurs fois par semaine, voire par jour, ce qui a pour conséquence la saturation des sites sur certains créneaux.

Pour ces usagers avec une fréquentation très élevée, nous avons remarqué que certains venaient très régulièrement pour de toutes petites quantités, qui auraient très bien pu "attendre" d'être regroupées, ou pour de nombreux autres qu'il s'agissait en réalité de professionnels qui abusaient du système en place en prenant des cartes vertes, les leurs ou celles de leurs clients, pour ne pas payer leurs dépôts.

Afin de remédier à ces abus, qui ont pour conséquences notamment de saturer les sites (problèmes de circulation et de sécurité), de pénaliser la qualité du tri dans les bennes (problème environnemental) et de générer des pertes de recettes importantes (problème financier du service), les élus ont validé le principe de permettre aux particuliers d'accéder aux sites 15 fois sans notion de paiement supplémentaire, ce qui est largement au dessus de la moyenne de notre territoire donc ne devrait pas en réalité impacter les vrais particuliers, et de mettre un paiement à l'unité à partir

déjà ce service. Nécessité d'un nouveau service? A quel coût pour les usagers?

→ Aide à l'achat de broyeur mutualisé : co-gestion compliquée (entretien/réparation, déménagement, planning d'utilisation.)

Il est vraiment dommage de voir sa facture d'ort augmenter d'une telle proportion et d'avisir, dans le même temps, un moindre service -

Pour ailleurs, serait-il envisageable de mettre en place une tournée de ramassage ou des points de collecte pour les sapins de Noël comme cela se pratique dans certaines collectivités?

- la limitation d'accès aux Déchèteries pour les déchets verts ne médiocritement entraîne une augmentation de l'emploi de feu par les particuliers (c'est déjà le cas aujourd'hui) avec les risques :

- Pollution de l'Air.
- Incendies - - -

du 16ème passage, afin d'encourager les autres à regrouper leurs dépôts ou les faire payer si ce sont des professionnels.

Concernant les incivilités, sachez que de nombreux territoires ont déjà mis en place ce type de limitations, avec beaucoup moins de passages inclus, et que pour autant cela n'a pas engendré de mauvais comportements (comme je vous le disais cela n'aura en réalité que très peu d'impact sur les particuliers). Comme pour la redevance incitative il y a dix ans, qui avait fait craindre beaucoup de dépôts sauvages, tout changement provoque des inquiétudes qui heureusement ne sont finalement pas fondées.

L'autre argument en faveur de cette décision est d'inciter au maximum les usagers à pratiquer la gestion à domicile de leurs déchets verts. Un usager qui produit une quantité importante de déchets verts a forcément un espace vert où il pourrait les stocker et pratiquer le broyage ou le paillage de ces déchets. C'est un geste de plus envers la planète et le bilan carbone. La prévention des déchets demeure notre objectif premier.